

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2022

DATE de PUBLICATION
16 DECEMBRE 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-deux,

le 13 décembre à dix-neuf heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Régine ROSSET, M. Eric ROZE.

Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Christine LE CADRE

Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY

Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Eric LIPPENS a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°135-2022 – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU
BUDGET DE L'ANNEE 2022**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget, ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l'année précédente.

Ouverture des crédits d'investissement hors AP/CP dans la limite du 1/4 et en AP / CP dans la limite du 1/3 des crédits ouverts aux budgets 2022

Budget principal (40000)

Chapitres hors AP/CP	Crédits ouverts au BP 2022	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2023 (1/4 des crédits ouverts en 2022)
20 Immobilisations incorporelles	343 923,06 €	85 981 €
204 Subvention d'équipement versées	249 813,00 €	62 453 €
21 Immobilisations corporelles	1 707 815,00 €	426 954 €
23 Immobilisations en cours	1 471 492,00 €	367 873 €
26 Participations et créances	20 000,00 €	5 000 €

Autorisations de programme / Crédits de paiements (AP/CP)	Crédits ouverts au BP 2022	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2023 (1/3 des crédits ouverts en 2022)
Extension du siège avec accueil de la MSAP		
23 Immobilisations en cours	1 362 572,00 €	454 145 €
Déploiement THD Mégalis Bretagne		
204 Subvention d'équipement versées	877 465,00 €	292 459 €
Mise aux normes optimisation déchetterie Le Guerno Plateforme DV Damgan		
23 Immobilisations en cours	810 192,00 €	270 037 €

Budget annexe Locations immobilières (40001)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2022	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2023 (1/4 des crédits ouverts en 2022)
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250 €
21 Immobilisations corporelles	75 000,00 €	18 750 €
23 Immobilisations en cours	64 809,80 €	16 202 €

Budget annexe SPANC (40003)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2022	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2023 (1/4 des crédits ouverts en 2022)
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000 €
21 Immobilisations corporelles	7 804,04 €	1 951 €

Budget annexe Transports scolaires (40004)

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2022	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2023 (1/4 des crédits ouverts en 2022)
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250 €
21 Immobilisations corporelles	6 564,84 €	1 641 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2022, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler en avril 2023.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors AP/CP et du tiers des crédits en AP/CP inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2022 telles que récapitulées ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 16/12/2022
Le Président

